



## AVIS PUBLIC

### AVIS AUX PERSONNES INTÉRESSÉES DÉROGATION MINEURE – OCTOBRE 2023

1. Cet avis public est donné en vertu de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;
2. Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 10 octobre 2023 à 19 h 30, à la salle communautaire Athanase-David (église) située au 2490, rue de l'Église, les membres du conseil devront statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**2598, rue Spruce**

**Dossier :** DM-2023-00060

**Lot :** 2 990 121 du cadastre du Québec

**Objet :** Permettre la création d'un lot d'une forme irrégulière d'un angle de 48 degrés et présentant une ligne brisée alors que le *Règlement de lotissement 602* prescrit qu'un lot doit avoir une forme régulière, à angle droit ou sans être inférieur à 75 degrés et qu'il prescrit que, dans des cas exceptionnels où la topographique l'exige, en raison de contraintes naturelles ou en raison du cadastre original, un lot peut présenter des lignes brisées.

3. Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, en personne, pendant la séance du conseil municipal.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 25 septembre 2023

(Signé Carl Lebel)

---

Carl Lebel

Greffier-trésorier par intérim